Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260204-DELIB04_2026-DE

Date de convocation : le 26 janvier 2026

Délib n° 04-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 FEVRIER 2026

Le quatre février deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. du PONTAVICE Stéphane, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : M. du PONTAVICE Stéphane ; Mme LE BORGNE-DAVID Anne ; M. COMMANDEUR Peter ; Mme Charlotte DEPAEPE ; Mme COUZIC Jessica ; M. FOUCARD Kévin ; Mme LE VERDIER Charlotte **Excusé** : M. LASSERRE Christian **Secrétaire de séance** : Mme LE BORGNE-DAVID Anne M. LASSERRE Christian a donné pouvoir à Mme LE VERDIER Charlotte

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE CAMPING AVEC ENGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant le contrat de maintenance avec ENGIE Home Services pour le camping, qui est arrivé à échéance. La société ENGIE Home Services propose un nouvel avenant n° 2 pour prolonger le contrat initial d'un an, puis par tacite reconduction par période d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prolonger d'un an le contrat initial de maintenance avec ENGIE Home Services pour le camping, puis par tacite reconduction par période d'un an. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat initial.

Le Maire, M. Stéphane Du PONTAVICE

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)